

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 19 (1939)
Heft: 6

Register: Agenda fiduciaire : tableau des déclarations à souscrire en juillet 1939

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AGENDA FIDUCIAIRE

Tableau des déclarations à souscrire en Juillet 1939

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1 ^{er} au 10	Versement des cotisations du second trimestre 1939 et dépôt des feuillets individuels des assurés avec un bordereau récapitulatif. (Formalités identiques pour les assurés âgés de plus de 60 ans.)	Service des Assurances sociales
Du 1 ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations. Paiement des cotisations de juin par le versement des cotisations du second trimestre 1939.	Service des Assurances sociales
Du 1 ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel. Paiement du solde trimestriel.	Service des Assurances sociales
Du 1 ^{er} au 10	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 10	Paiement par les entrepreneurs d'affichage ayant fait agréer la caution des droits de timbre exigibles sur les affiches apposées au cours du trimestre précédent.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 10	Taxe unique sur les charbons et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (1).	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1 ^{er} au 10	Pour les loueurs de bureaux meublés, dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent; avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de la location.	Perception
Du 1 ^{er} au 10	Versement au percepteur du lieu du domicile par les employeurs débirentiers, etc... du montant de l'impôt retenu au cours du mois précédent sur les salaires, rentes ou revenus des professions non commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation permanente.	Perception
Du 1 ^{er} au 10	Versement par les employeurs des retenues faites en juin au titre de la contribution exceptionnelle de 2 p. 100.	Perception
Du 1 ^{er} au 10	Déclaration par les banques des coupons payés ou inscrits à un compte en juin 1939. Même obligation pour les sociétés faisant elles-mêmes le service de leurs titres.	Direction départementale des Contributions direct.
Du 10 au 15	Impôt sur les opérations de Bourse : concerne les banquiers, receveurs de rentes, agents de change, etc...	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 20	Versement sur état des droits de timbre exigibles à raison des quittances délivrées en juin par : 1° Les Compagnies de chemin de fer et toutes autres entreprises concessionnaires d'un service public de transports; 2° Les Directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles ; 3° Les commerçants ou industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 20	Déclaration trimestrielle pour la liquidation des taxes dues par les sociétés (timbre, transmission, transfert, impôt sur le revenu, intérêts d'emprunts et obligations, dividendes, intérêts de parts, prime de remboursement, rémunération des administrateurs.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 20	Versement des coupons, sommes, titres et toutes autres valeurs atteints par la prescription au profit de l'Etat.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 25	Taxe unique à la production de 9 p. 100 ou taxe sur le chiffre d'affaires de 3 p. 100. Paiement en ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant du mois précédent et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits ou paiement des acomptes provisionnels.	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires).
Du 1 ^{er} au 25	Taxe d'armement de 1 p. 100. Paiement de la taxe sur les recettes du mois de juin.	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'affaires).
Du 1 ^{er} au 31	Contributions directes mises en recouvrement en juin 1939, paiement de la mensualité exigible.	Perception
Du 1 ^{er} au 31	Déclaration relative à la taxe sur les bénéfices non distribués pour les sociétés dont les comptes ont été approuvés en juin.	Bureau du Contrôleur des Contributions directes.
Du 25 au 31	Impôt sur les opérations de Bourse : concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc...	Bureau de l'Enregistrement

(1) Toutefois, pour les redevables opérant dans les villes de plus de 100.000 habitants, le relevé est à fournir dans les dix jours suivant l'expiration de chaque quinzaine pour celle écoulée.

Tableau des déclarations à souscrire en Août 1939

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1 ^{er} au 10	Versement des cotisations des assurés congédiés ou partis au cours du mois de juillet et dépôt d'un duplicata de leur feuillet.	Assurances Sociales
Du 1 ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations, versement des cotisations de juillet.	Assurances Sociales
Du 1 ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel; paiement de cet acompte.	Assurances Sociales
Du 1 ^{er} au 10	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons).	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 10	Taxe unique sur les charbons et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (1).	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires).
Du 1 ^{er} au 10	Pour les loueurs de bureaux meublés, dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent, avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de la location.	Perception
Du 1 ^{er} au 10	Versement au percepteur du lieu du domicile par les employeurs, débirentiers, etc... du montant de l'impôt retenu au cours du mois précédent sur les salaires, rentes ou revenus des professions non commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation permanente.	Perception
Du 1 ^{er} au 10	Déclaration par les banques des coupons payés ou inscrits à un compte en juillet 1939. Même obligation pour les sociétés faisant elles-mêmes le service de leurs titres.	Direction départementale des Contributions Directes
Du 1 ^{er} 10 au	Versement par les employeurs des retenues faites en juillet au titre de la contribution exceptionnelle de 2 p. 100.	Perception
Du 10 au 15	Impôt sur les opérations de Bourse : concerne les banquiers, receveurs de rentes, agents de change, etc...	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 20	Versement sur état des droits de timbre exigibles à raison des quittances délivrées en juillet par : 1° les Compagnies de chemins de fer et toutes autres entreprises de transports, concessionnaires d'un service public; 2° Les directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles; 3° Les commerçants ou industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 25	Taxe unique à la production de 9 p. 100 ou taxe sur le chiffre d'affaires de 3 p. 100. Paiement en ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant du mois précédent et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits ou paiement des acomptes provisionnels.	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1 ^{er} au 25	Taxe d'armement de 1 p. 100. Paiement de la taxe sur les recettes du mois de juillet.	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1 ^{er} au 31	Contributions directes mises en recouvrement en juillet 1939 : paiement de la mensualité exigible.	Perception
Du 1 ^{er} au 31	Déclaration relative à la taxe sur les bénéfices non distribués pour les sociétés dont les comptes ont été approuvés en juillet.	Bureau du Contrôleur des Contributions directes
Du 25 au 31	Impôt sur les opérations de Bourse : concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc...	Bureau de l'Enregistrement

Tableau des déclarations à souscrire en Septembre 1939

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1 ^{er} au 10	Versement des cotisations des assurés congédiés ou partis au cours du mois d'août et dépôt d'un duplicata de leur feuillet.	Assurances Sociales
Du 1 ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations, versement des cotisations d'août.	Assurances Sociales
Du 1 ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel : paiement de cet acompte.	Assurances Sociales
Du 1 ^{er} au 10	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons).	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 10	Taxe unique sur les charbons et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (1).	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1 ^{er} au 10	Pour les loueurs de bureaux meublés, dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent, avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de la location.	Perception

(1) Toutefois, pour les redevables opérant dans les villes de plus de 100.000 habitants, le relevé est à fournir dans les dix jours suivant l'expiration de chaque quinzaine pour celle écoulée.

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1 ^{er} au 10	Versement au percepteur du lieu du domicile par les employeurs, débirentiers, etc., du montant de l'impôt retenu au cours du mois précédent sur les salaires, rentes ou revenus des professions non commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation permanente.	Perception
Du 1 ^{er} au 10	Déclaration par les banques des coupons payés ou inscrits à un compte en août 1939. Même obligation pour les sociétés françaises faisant elles-mêmes le service de leurs titres.	Direction départementale des Contributions Directes.
Du 1 ^{er} au 10	Versement par les employeurs des retenues faites en août au titre de la contribution exceptionnelle de 2 p. 100.	Perception
Du 10 au 15	Impôt sur les opérations de Bourses : concerne les banquiers, receveurs de rentes, agents de change, etc...	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 20	Versement sur bordereau de la taxe sur les intérêts des créances, dépôts et cautionnements et compte courants inscrits au débit ou au crédit pendant le trimestre par : Les banquiers, sociétés de crédit et les commerçants autorisés à payer sur l'état par l'administration.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 20	Versement sur état des droits de timbre exigibles à raison des quittances délivrées en août par : 1° Les Compagnies de chemins de fer et toutes autres entreprises concessionnaires d'un service public de transport; Les directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles; 3° Les commerçants ou industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement
Du 1 ^{er} au 25	Taxe unique à la production de 9 p. 100 ou taxe sur le chiffre d'affaires de 3 p. 100. Paiement en ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant du mois précédent et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits ou paiement des acomptes provisionnels.	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1 ^{er} au 25	Taxe d'armement de 1 p. 100. Paiement de la taxe sur les recettes du mois d'août.	Recette des Contributions indirectes (A Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires)
Du 1 ^{er} au 30	Contributions directes mises en recouvrement en août 1939 : paiement de la mensualité exigible.	Perception
Du 1 ^{er} au 30	Déclaration relative à la taxe sur les bénéfices non distribués pour les sociétés dont les comptes ont été approuvés en août.	Bureau du Contrôleur des Contributions directes.
Du 25 au 30	Impôt sur les opérations de Bourse : concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc...	Bureau de l'Enregistrement

Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

SOCIÉTÉ POUR L'INDUSTRIE CHIMIQUE A BALE

◆◆◆◆◆ Usines à Saint-Fons, près Lyon ◆◆◆◆◆



C O L O R A N T S

Pour toutes les applications de l'industrie



Spécialités : **Chlorantine lumière - Ciba et Cibanone - Cibacète - Néolane**



Agences et dépôts dans tous les centres industriels.